



## COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (révisé)

Prêts sans intérêts pour les PME allant jusqu'à

**40 000 \$**

Sans intérêts jusqu'à



Rembourser le solde du prêt au plus tard le 31 déc. 2022 entraînera une **exonération du remboursement du prêt** allant jusqu'à **10 000 \$**

**25%**

### AIDE POUR PAYER LES COÛTS D'EXPLOITATION

L'entreprise doit démontrer qu'elle a des dépenses non reportables admissibles déjà engagées en 2020 ou qui sont engagées en raison d'obligations légales ou contractuelles au 1<sup>er</sup> mars 2020, sans égard à la COVID-19.



SERVICE DE LA PAIE



LOYER



SERVICES PUBLICS



ASSURANCE ET IMPÔTS FONCIERS

### ADMISSIBILITÉ

L'entreprise doit avoir l'intention de continuer ou de reprendre ses activités. Elle doit aussi :



Être canadienne, en activité le 1<sup>er</sup> mars 2020 et inscrite au registre fiscal fédéral



N'avoir jamais eu recours au CUEC auparavant et ne pas demander d'aide financière dans le cadre de celui-ci en passant par une autre institution financière



Consentir à participer à un sondage post-financement et aux audits du gouvernement afin de confirmer la nature et l'exactitude des dépenses



Avoir un compte d'exploitation d'entreprise actif auprès d'un prêteur principal qui a été ouvert au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2020



Ne pas avoir de retard de remboursement de son prêt de plus de 90 jours au 1<sup>er</sup> mars 2020



Démontrer avoir versé un revenu d'emploi total de 20 000 \$ à 1,5 M\$ en 2019

### Pour les demandes d'entreprises ayant versé un revenu d'emploi de 20 000 \$ ou moins en 2019 :



L'emprunteur doit détenir un numéro d'entreprise de l'ARC et avoir produit une déclaration de revenus pour 2018 ou 2019.



L'emprunteur doit avoir des dépenses non reportables admissibles totalisant entre 40 000 \$ et 1 500 000 \$.

# COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (révisé)

## Admissibilité élargie



Les entreprises exploitées par des propriétaires qui n'ont pas de revenu d'emploi, les propriétaires uniques qui touchent directement des revenus d'entreprise et les sociétés privées familiales qui versent des dividendes plutôt que des salaires sont admissibles.



Les PME et les organismes à but non lucratif doivent communiquer avec leur institution financière pour demander ces prêts. Plus de 200 institutions financières participent au programme de CUEC.

Toutes les demandes sont gérées par votre institution financière. Veuillez visiter leur site Web pour plus d'information.



## Barème de remboursement

<b>31 DÉC. 2020</b>	Exonération du remboursement du prêt <b>25 %</b>	Exonération du remboursement du prêt de 10 000 \$, si le solde à payer est de 40 000 \$ au 31 déc. 2020 et que la somme de 30 000 \$ est remboursée entre les 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 déc. 2022
<b>31 DÉC. 2022</b>	Sans intérêts	Sans intérêt jusqu'au 31 déc. 2022. Aucun remboursement du capital n'est requis avant le 31 déc. 2022. Le capital peut être remboursé sur une base volontaire en tout temps, sans frais ni pénalités.
<b>1<sup>ER</sup> JANV. 2023</b>	Prêt à terme de 3 ans	Si le solde n'est pas remboursé d'ici le 31 déc. 2022, il sera converti en prêt à terme de 3 ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %, remboursable mensuellement à compter du 1 <sup>er</sup> janv. 2023.
<b>31 DÉC. 2025</b>	Solde	Le solde doit être remboursé en totalité au plus tard le 31 déc. 2025.

Lien du vers le site Web du gouvernement du Canada : [ceba-cuec.ca](http://ceba-cuec.ca)



**Connaissez-vous la CUEC?** Partagez l'information afin d'aider pendant la pandémie.

### Peter Wouters

© 2020 par Peter A Wouters

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

### L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité facilité<sup>MD</sup>

[empire.ca](http://empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca) 1 877 548-1881

